



OSISKO ANNONCE UNE TRANSACTION DE REDEVANCE AVEC MARIMACA COPPER

Montréal, 8 septembre 2022 – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a acquis une redevance de 1,0 % en rendement net de fonderie (« **NSR** ») couvrant la minéralisation actuellement identifiée et des zones d'exploration potentielles composant le projet cuprifère Marimaca situé à Antofagasta, au Chili (Figure 1).

FAITS SAILLANTS

- Osisko a acquis une redevance de 1 % NSR de Marimaca Copper Corp. (MARI : TSX) et de certaines de ses filiales détenues en propriété exclusive (« **Marimaca** ») pour une contrepartie totale de 15,5 millions de dollars US;
- Redevance nouvellement créée sur le projet cuprifère Marimaca couvrant approximativement 1 310 hectares, incluant les ressources minérales existantes et des cibles d'exploration potentielles à proximité;
- Dans le cadre de la transaction, Osisko s'est vu accorder certains droits incluant un droit de premier refus en lien avec toute redevance, tout flux de métaux ou tout droit similaire lié au financement du projet Marimaca;
- Le projet Marimaca se retrouve au sein d'une juridiction minière bien établie située à 35 kilomètres de la mine de cuivre en opération Mantos Blancos détenue par Capstone Copper Corp., où Osisko détient un flux argentifère;
- Osisko croit que le projet Marimaca est l'un des meilleurs projets cuprifères non développés actuellement détenus par des développeurs détenant un seul actif;
 - Une étude économique préliminaire de 2020 a défini une production annuelle de cathode de cuivre de 36 mille tonnes sur une durée de 12 années;
 - 41 572 m de forages effectués en 2022, lesquels devraient accroître les ressources minérales visant à supporter une étude de faisabilité définitive qui devrait débuter plus tard cette année;
 - Plus spécifiquement, Marimaca a défini une cible d'exploration de 30-50 Mt à 0,4-0,5 % Cu pour la zone MAMIX qui est située en profondeur et en continuité du gisement connu, ce qui devrait accroître l'inventaire de ressources minérales pour les prochaines études;
- Projet d'oxyde de cuivre à ciel ouvert simple et à faible ratio de décapage nécessitant un faible engagement de capitaux;
- Juridiction minière de premier plan dotée d'accès à des infrastructures clés d'électricité, d'eau et des ports;
- Équipe de direction et conseil d'administration expérimentés.

PROJET CUPRIFÈRE MARIMACA

Le projet cuprifère Marimaca est un projet d'oxyde de cuivre à ciel ouvert à être exploité par lixiviation en tas, situé à Antofagasta au Chili. L'actif est détenu à 100 % par Marimaca et comprend des ressources minérales conformes au Règlement NI 43-101 de 70,4 Mt à une teneur de 0,60 % CuT (cuivre total), 0,39 % CuS (cuivre soluble) pour 420 kt CuT (276 kt CuS) dans les catégories de ressources mesurées et indiquées, en plus de 43 Mt à une teneur de 0,52 % CuT (0,31 % CuS) pour 225 kt CuT (132 kt CuS) dans la catégorie des ressources présumées. Ces ressources minérales datent de décembre 2019 et ont été plus récemment rapportées dans l'étude économique préliminaire publiée par Marimaca en août 2020, laquelle est disponible sur SEDAR. La description et la preuve justificative des diverses cibles d'exploration, incluant MAMIX, peuvent être trouvées dans le communiqué de presse du 20 janvier 2022. Tel que prévu, Marimaca devrait publier une mise à jour des ressources minérales à la fin septembre ou au début du mois d'octobre et la société anticipe le démarrage d'une étude de faisabilité définitive plus tard cette année.

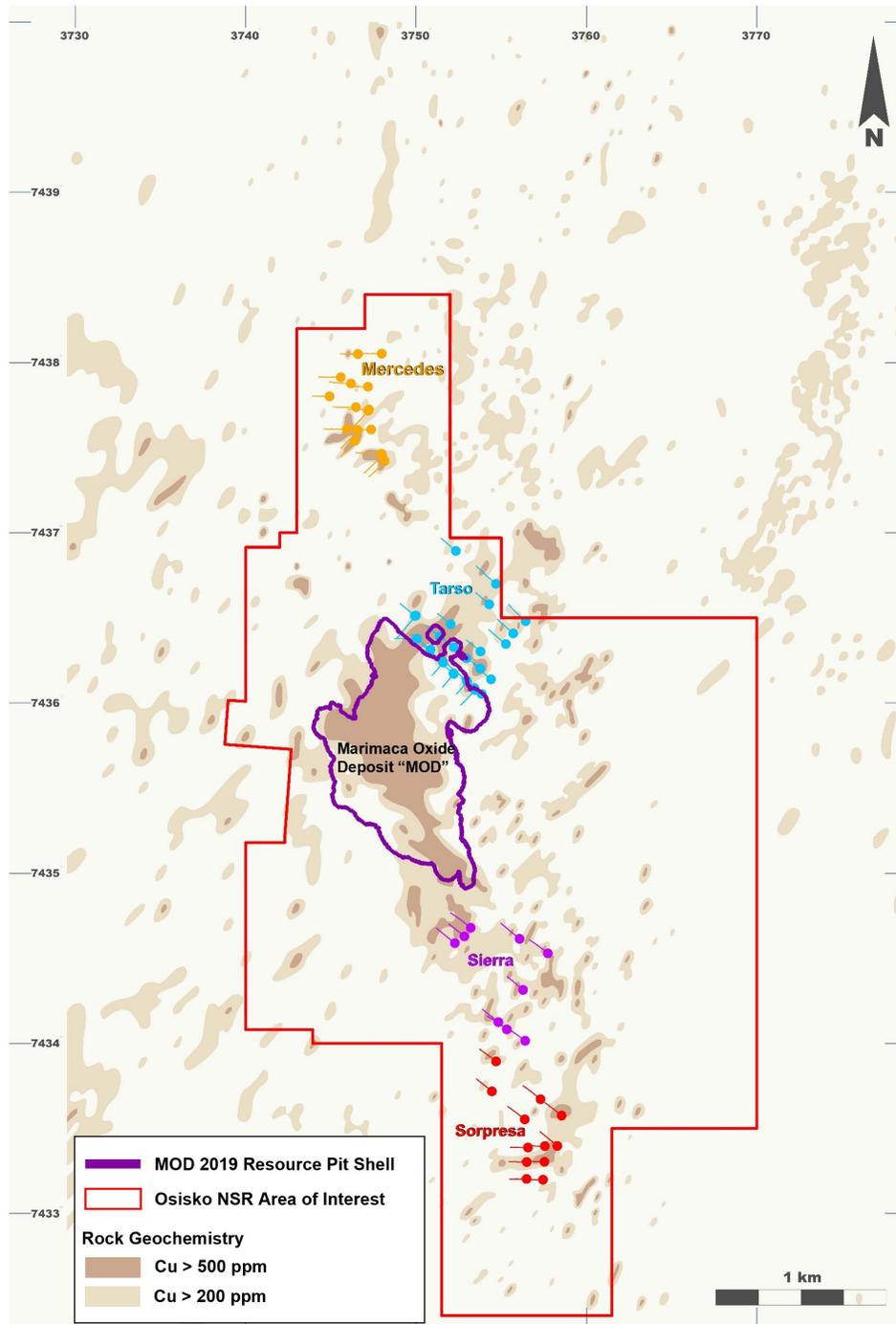


Figure 1 : délimitation de la zone soumise à la redevance NSR d'Osisko

Personne qualifiée

Le contenu scientifique et technique du présent communiqué a été révisé et approuvé par Guy Desharnais, Ph.D., géo., vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko, et « personne qualifiée » en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 »).

À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux détenant un portefeuille axé sur les Amériques de plus de 165 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur son actif clé, une redevance de 5 % sur les revenus nets de fonderie sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal Québec H3B 2S2.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko Ltée :

Heather Taylor
Vice-présidente, relations aux investisseurs
Tél. (514) 940-0670 ext. 105
Courriel : htaylor@osiskogr.com

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables du Canada et des États-Unis. Compte tenu de leur nature, ces énoncés prospectifs obligent Osisko à poser certaines hypothèses et comportent nécessairement des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus ou attendus. Les énoncés prospectifs ne comportent aucune garantie de performance. Ces énoncés prospectifs peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés liés aux événements ou performances futurs, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements d'Osisko, incluant de son investissement dans le projet cuprifère Marimaca, la performance générale des actifs d'Osisko et au résultat des activités d'exploration, de développement et de production ainsi que des projets d'expansion concernant les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, plus particulièrement que toutes les conditions seront satisfaites afin de permettre à l'opérateur de mener le projet cuprifère Marimaca vers la phase de production dans les délais prévus. Des mots tels que « peut », « serait de nature à », « sera », « serait », « pourrait », « s'attend à », « suggère », « apparaît », « croit », « prévoit », « anticipe », « à l'intention de », « évalue », « cible », « estime », « continue », ou leur forme négative ou toute autre terminologie semblable, ainsi que les termes habituellement utilisés au futur et au conditionnel, identifient des énoncés prospectifs. L'information contenue dans les énoncés prospectifs est fondée sur des hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant, sans s'y limiter, les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future, l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les exploitants de ces propriétés d'une manière conforme à la pratique antérieure, l'exactitude des déclarations et divulgations publiques faites par les exploitants de ces propriétés, l'absence de changement défavorable important dans le cours des produits sous-jacents au portefeuille d'actifs, l'absence de développement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'exactitude des expectatives divulguées publiquement concernant le développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production et l'absence de tout autre facteur qui pourrait entraîner des actions, des événements ou des résultats différents de ceux prévus, estimés ou visés. Osisko considère que ses hypothèses sont raisonnables compte tenu de l'information disponible, mais elle avertit le lecteur que ses hypothèses à l'égard d'événements futurs dont plusieurs échappent à son contrôle, pourraient se révéler inexactes puisqu'elles sont soumises à des risques et à des incertitudes qui touchent Osisko et ses activités. Ces risques et incertitudes incluent, entre autres, que l'information financière présentée dans ce communiqué de presse est préliminaire et pourrait faire l'objet d'ajustements, la poursuite réussie des activités minières au Québec et plus particulièrement des opérations sous-jacentes aux actifs de la société, la performance des actifs d'Osisko, la croissance et les bénéfices découlant de son portefeuille d'investissements, les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris les changements dans la propriété et le contrôle de ces exploitants; les risques liés au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, aux difficultés d'exploitation ou techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, l'influence des développements macroéconomiques ainsi que l'impact et les réponses des gouvernements concernés à la pandémie de COVID-19 et l'efficacité de ces réponses. Dans ce communiqué de presse, Osisko s'appuie sur de l'information divulguée publiquement par des tierces parties, laquelle information est liée à de nouveaux actifs potentiels : le flux sur la propriété Tintic et, conséquemment, n'assume aucune responsabilité en lien avec une telle divulgation publique par une tierce partie.

Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs présentés dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle d'Osisko, déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans SEDAR (www.sedar.com), et déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et disponible en version électronique sous le profil de l'émetteur d'Osisko dans EDGAR (www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et pourrait changer après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de la réception de nouveaux renseignements, de la survenance d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.